

PAYS LOUDUNAIS
Communauté de Communes

Rapport d'activités



DU DE
COMMUNAUTÉ
COMMUNES
PAYS LOUDUNAIS

2013

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS, C'EST :

- 45 communes et 7 communes associées
- 4 cantons (Les Trois-Moutiers, Loudun, Moncontour, Monts-sur-Guesnes)
- 108 délégués titulaires et 90 suppléants

- Une superficie de 849 km²
- Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2013 (recensement 2010) : 25 120 habitants

10 commissions

- « Aménagement du territoire, politiques du logement et piscines »
- « Développement économique »
- « Tourisme »
- « Enseignement, petite enfance, jeunesse »
- « Coopération décentralisée »
- « Collecte des déchets, CODEVAL, Agenda 21 »
- « Culture, communication, vie associative et lien social »
- « Cadre de vie, espaces naturels »
- « Informatique et technologies de la communication »
- « Accessibilité handicap »

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A - Délégués Communautaires

Sont nommés délégués communautaires :

Jacques MARTIN en remplacement de Louis BARRAL (délégué titulaire de Mazeuil).

Patrice FRANCOIS en remplacement de Jacques MARTIN (délégué suppléant de Mazeuil).

Christophe NARBONNE en remplacement de Jeannette PLOUS (délégué titulaire de Loudun).

B - Bureau communautaire

Jacques MARTIN, délégué communautaire de Mazeuil est élu au sein du Bureau communautaire.



C - Nouvelle représentation communale au Conseil de Communauté

La loi du 16 décembre 2010 modifiée par la loi du 31 décembre 2012 instaure à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux de nouveaux principes de répartition des sièges entre communes membres. Le nombre de délégués communautaires est désormais porté à 76 avec des suppléants uniquement pour les communes ne disposant que d'un seul siège au Conseil communautaire.

D - Prestations de services

L'article L5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales permet dans un souci de rationalisation des moyens, de mettre à la disposition des communes membres tout ou partie de ses services. Comme chaque année, une convention de prestations de services est signée entre la Communauté de communes et la Commune de Loudun relative à l'entretien et à la maintenance de véhicules et matériel d'exploitation.

A - Contrat Régional de Développement Durable

Les subventions suivantes ont été demandées dans le cadre du Contrat Régional de développement Durable et acceptées suite à l'avis rendu par le Comité Local d'Examen des Projets :

- 13 000 euros pour l'hébergement des saisonniers (ADEFA)
- 215 000 euros pour l'étude de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour un nouveau centre aquatique (CCPL)
- 30 000 euros pour la réhabilitation du musée de Ranton (CCPL)
- 18 090 euros au titre de la délégation « Manifestations » (associations)
- 10 000 euros pour les championnats du monde de vol libre (association Vol libre Moncontourais)
- 46 600 euros pour l'animation de l'Atelier de la création (CCPL)
- 9 450 euros pour le renforcement de l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans (Mission Locale Nord Vienne)

B - Lotissements

Lotissement « La Grande Couture » à Moncontour

Afin de faciliter la vente des parcelles du lotissement « La Grande Couture », la commune de Moncontour a proposé à la Communauté de communes le versement d'une subvention de 129 013,53 euros. Celle-ci ne peut être inférieure à la participation de la Communauté de communes lors de chaque vente qui s'élève à hauteur de 13,5% du coût de revient du lotissement. Le prix de vente est alors ramené à 12,54 euros HT/m² (soit 15 euros TTC/m²).

Des modifications au règlement de ce lotissement ont été apportées. Elles concernent les ouvrages d'évacuations d'eau, les couvertures, les menuiseries et les clôtures.

C - Opération centres-bourgs

La troisième opération centres-bourgs a été lancée le 16 septembre 2012. Elle se fera en trois tranches, sur trois années et concerne les communes de Berthezon, Ceaux-en-Loudun, Frontenay-sur-Dive, La Grimaudière, Les Trois-Moutiers, Martaizé, Morton, Mouterre-Silly, Notre-Dame-d'Or, Roiffé, Saint-Léger-de-Montbrillais, Saires et Saix. Dans ce cadre, la communauté de communes a procédé aux demandes de subventions auprès de l'Etat au titre du FISAC et de la D.E.T.R. 2013 et du Conseil général au titre de l'aménagement et de la valorisation des centres-bourgs.

La deuxième tranche a été engagée avec les communes de Berthezon, Frontenay-sur-Dive, Martaizé, Morton et Saix. Ces dernières ont mis leurs centres-bourgs à la disposition de la Communauté de communes pour la réalisation des travaux.



Aménagement du centre-bourg de Frontenay-sur-Dive

D - Vente ou location de terrains

Sur la commune d'Angliers :

Deux terrains cadastrés ZD 221 (5997 m²) et ZD 146 (400 m²) ont été vendus à la SCI NOURY et Fils, sis lieu-dit « La Pechette » 86330 ANGLIERS au prix de 10 000 € HT.

Deux terrains cadastrés A 1327 (20 m²) et ZD 220 (77 m²) ont été cédés à la commune d'Angliers pour l'euro symbolique.

Sur la commune de Loudun :

Afin de bénéficier d'une zone de stockage à proximité des ateliers intercommunaux situés à Loudun, Réseau Ferré de France a proposé un terrain de 1950m² à la location. Une convention a été signée entre RFF et la Communauté de communes.

Sur la commune de Pouant :

Deux parcelles cadastrées AC 332 et AC 334 d'une superficie totale de 1ha92a00ca ont été louées en fermage au prix de 250 euros par an pour la réalisation de cultures fruitières et maraîchères.

Sur la commune de Saint-Léger-de-Montbrillais :

Trois parcelles d'une superficie de 22m² ont été vendues à M. Peltier.



Visite du chantier de construction de la maison médicale de Moncontour

A - Zones d'activités économiques

La Communauté de communes poursuit le développement économique du territoire.

1- Zone artisanale de Moncontour

Afin de poursuivre le développement de la zone d'activités de Moncontour, une extension a été faite sur 2 ha. Des travaux d'aménagement et de viabilisation vont être engagés pour un montant de 126 000 euros HT.

2 terrains situés au lieudit « Champs Bridards » et cadastrés ZI 162 (5 245 m²) et AE 561 (855 m²) ont été vendus à la société SIAM (Société Industrielle d'Applications Mécaniques), sise 9, rue des Champs Bridards à 86 330 MONCONTOUR au prix de 3 €/m², soit 18 300 €.

2- Zone artisanale des Trois-Moutiers

La communauté de communes a acquis des terrains d'une surface de 2Ha 32a afin d'agrandir la zone d'activité moyennant l'euro symbolique à la commune des Trois-Moutiers. Ces terrains seront aménagés et viabilisés.

Dans cette attente, la Communauté de communes du Pays Loudunais a loué à l'entreprise LOXAM (location de matériel) un terrain d'une superficie de 1 600 m² sur le lot n°2 de la future extension de la zone artisanale au prix de 300 € H.T par mois. L'entreprise LOXAM prend en charge les travaux nécessaires à son installation sur le terrain. Cette installation se fait dans le cadre du chantier « CENTER PARCS » et permet à LOXAM de répondre au mieux et dans des délais très courts aux demandes des entreprises présentes sur le chantier.

2- Zone artisanale de Bournand

La Communauté de communes a procédé à l'aménagement et à la viabilisation de parcelles en vue de créer une zone d'activités économique communautaire à Bournand sur laquelle la commune a réalisé une voie d'accès. Afin de délimiter un périmètre cohérent de la zone d'activités, la communauté de communes et la commune ont procédé à un échange de terrains sans soulte. Les parcelles concernées sont cadastrées section B 1947, 1954, 1950, 1951, 1953, 1957, 1958.

B - Fonctionnement du service Développement économique

Le fonctionnement du service est soutenu par le Conseil général de la Vienne et la Région Poitou-Charentes via une participation financière à la rémunération des agents (20 000€).

C - Concours Créa'territoires

Le Centre d'Entreprises et d'Innovation organise depuis 2008 le concours Créa'Vienne afin de valoriser l'initiative d'entreprendre sur le département. Pour 2013, le CEI a proposé aux Pays d'organiser une déclinaison de ce concours sur les territoires : « Créa'Territoires ».

Ce concours a pour objectif de mettre à l'honneur des entreprises locales mais également de dynamiser l'action économique réalisée sur le Pays Loudunais. Trois catégories de projets seront récompensées : projet, création et développement. La participation financière demandée par le CEI pour ce concours est de 1 300 euros. Ce tarif comprend la création graphique, le site Internet et autres actions de communication ainsi que la gestion du back office (inscriptions en ligne, envoi des invitations, actions commerciales, promotions des lauréats...).

Le Conseil de communauté a approuvé la participation du Pays Loudunais à ce concours pour les années 2013 et 2014.



Les Lauréats du concours 2013

D - Soutien aux porteurs de projets

La Communauté de communes a apporté son soutien aux demandes d'aides sollicitées au titre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural qui vise à accompagner les mutations de l'espace rural dans ses diverses composantes sociale, économique et environnementale) dont les projets s'inscrivent dans la stratégie globale du territoire Loudunais.

Elle a accompagné :

- La commune des Trois-Moutiers pour la réhabilitation d'un bâtiment en vue d'y installer le marché couvert.
- La commune de Saint-Jean-de-Sauves pour la création d'un commerce de boucherie-charcuterie.
- Loïc Martin pour la création d'un centre d'entraînement de chevaux de course à Monts-sur-Guesnes.

E. Restaurant de la Maison de Pays

Le bail commercial signé le 11 décembre 2008 entre la Communauté de communes du Pays Loudunais et la SARL PAGE MIRABEL établit le loyer mensuel à 1 517,34 € HT. Afin de maintenir l'activité « restauration » dans les locaux de la Maison de Pays et au regard du contexte économique, le Conseil de communauté a accepté de baisser le loyer à 1 200 € HT par mois pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2013. Passé cette date, les conditions du bail initial seront reprises.

A - Collecte des déchets ménagers et des emballages ménagers recyclables

Équipement

Dans le cadre du nouveau schéma d'organisation de collecte en 2013, un camion benne à ordures ménagères « nouvelle génération » a été acheté afin de renouveler le parc véhicule et optimiser la collecte. Le montant de cette acquisition est estimé à 154 124 euros HT. Une subvention a été demandée au Conseil général de la Vienne au titre du Fonds de Soutien et d'Investissement Départemental.



Exonération de TEOM

Chaque année, la Communauté de communes accorde une exonération annuelle aux propriétaires de locaux à usage commercial et industriel non desservis par le service de collecte et prenant en charge l'enlèvement, le traitement et la valorisation de leurs déchets conformément à la loi du 13 juillet 2002.

Les locaux à usage industriel ou commercial exonérés pour l'année 2014 sont les suivants :

TERRENA aux Trois-Moutiers - SA LOUDUNDIS, POINT P, TERRENA (13 B, avenue d'Anjou/25 avenue d'Anjou /5 impasse de la Gare) , CHARBONNIER, COLOMAT à Loudun - BOCAGE RESTAURATION, SA LOUDUNDIS à Sammarçolles - ETS AUGUIER, ETS BELLANNE à Messémé - TERRENA à Saint-Léger-de-Montbrillais - COOPERATIVES AGRICOLES à Roiffé - ETS BELLANNE à Glénouze, Craon, Monts-sur-Guesnes, Saint-Chartres et Saint-Clair - SEMAT à Saint-Jean-de-Sauves.

Mise en place de la redevance spéciale

La loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée encadre l'élimination des déchets et la récupération des matériaux. Les articles L2224-13, L 2333-76, L2333-77 et L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux Collectivités ayant instauré une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), de créer une Redevance Spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères (entreprises, lycées, hôpitaux...). De par sa compétence, la Communauté de communes a mis en place la redevance spéciale sur le territoire.

Les intérêts de la Redevance Spéciale sont les suivants :

- impliquer les producteurs de déchets non ménagers en les encourageant à adopter un comportement respectueux de l'environnement en triant leurs déchets valorisables ;
- contribuer à l'amélioration de la gestion du service (conformité des déchets présentés, remplissage des bacs optimisé...) ;
- limiter l'augmentation de la TEOM.

Le mode de calcul de cette dernière est basé sur le service rendu : en fonction du nombre de conteneurs et du volume mis à disposition, de la fréquence de collecte et du nombre de semaines d'activité.

Le Conseil de communauté a décidé d'instaurer la Redevance Spéciale pour les gros producteurs de déchets non ménagers en deux phases (pour les producteurs de plus de 1 500 l/hebdomadaire d'ordures ménagères en 2014 et pour les producteurs de plus de 500 l/hebdomadaire dans un second temps). Il a fixé le tarif de la Redevance Spéciale pour

l'année 2014 : pour les Ordures ménagères à 0,03 €/litre toutes taxes comprises, pour les Emballages recyclables à 0,01 €/litre toutes taxes comprises.

Cette redevance spéciale est appliquée en complément de la TEOM. Le producteur devra payer seulement la différence entre la Redevance Spéciale et la TEOM, si cette dernière lui est inférieure. Si la TEOM est supérieure, alors la structure est exonérée de Redevance Spéciale. Pour les établissements ne payant pas de TEOM, le montant dû est celui de la Redevance Spéciale.

La mise en place de celle-ci se fera par convention entre la Communauté de communes et le professionnel.

Collecte et traitement des déchets ménagers provenant du chantier « Center Parcs »

Dans le cadre du chantier exceptionnel pour la construction « Center Parcs », la Société SA Breuil a sollicité la Communauté de communes du Pays Loudunais pour collecter et traiter les déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères. Si pour les collectivités, la collecte et le traitement des déchets des ménages sont une obligation légale, l'élimination des déchets provenant des professionnels est une compétence facultative.

La Commission Déchets a proposé de conventionner, pour une durée de 14 mois à compter du 15 novembre 2013, avec l'entreprise BREUIL, selon un tarif du service basé sur le volume produit :

- pour les Ordures Ménagères à 0,03 €/litre TTC,
- pour les Emballages recyclables à 0,01 €/litre TTC.

B - Collecte des déchets spécifiques

Les déchets diffus spécifiques (DDS)

L'article 541-10-4 du code de l'environnement prévoit la mise en place d'une filière à « responsabilité élargie du producteur » pour la gestion des déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement.

Dans le cadre de cette nouvelle filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) issus des ménages, la Communauté de communes a signé une convention avec EcoDDS, un éco-organisme opérationnel agréé sur ce périmètre et dont la responsabilité est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale.

L'Eco-organisme propose :

- 1/ la prise en charge des DDS collectés qui seront enlevés, regroupés et traités par les prestataires de l'éco-organisme ;
- 2/ un soutien financier concernant les équipements et infrastructures des collectes des DDS ;
- 3/ des actions de communication locale auprès du grand public ;

4/ un soutien concernant la formation des agents de déchèterie.

L'éco-organisme propose un dispositif en deux étapes :

- En 2013, EcoDDS versera un soutien financier par habitant pour compenser les coûts de traitement des déchets des ménages (0,20 €/habitant).
- A partir de 2014 et pour les années suivantes, EcoDDS prendra directement en charge les coûts de traitement à travers les prestataires qui auront été retenus par l'éco-organisme.

Les textiles, linges de maison et chaussures (TLC)

Aux termes de l'article L.541-10-3 du Code de l'Environnement, toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché français à titre professionnel des Textiles Linges Chaussures (TLC) destinés aux ménages sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. Pour répondre à cette obligation, la Communauté de communes a signé une convention avec Eco TLC. Cet organisme s'engage à percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits TLC neufs destinés aux ménages et verser les soutiens aux Opérateurs de Tri et aux Collectivités Territoriales.

L'éco-organisme propose aux collectivités des outils techniques et d'aide à la communication locale et des soutiens financiers à hauteur de 10 centimes d'euro par habitant s'il existe un point d'apport pour 2 000 habitants.

Collecte et traitement des déchets papiers

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, Ecofolio a été créé pour assumer cette responsabilité. Ecofolio est un organisme habilité à percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement.

La Communauté de communes a signé une nouvelle convention d'adhésion à Ecofolio.

Les principales nouveautés de la convention 2013 ont été l'extension des soutiens aux papiers bureautiques et une évolution du montant unitaire des soutiens qui passe de 65€ à 80€ la tonne.

A - Réforme des rythmes scolaires

Le Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 modifie l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. De par ses statuts, la Communauté de communes est organisatrice du temps périscolaire au sein des écoles du Pays Loudunais. Cette réforme modifie de manière substantielle le rythme scolaire et représente un impact budgétaire important (personnel encadrant, transport scolaire, etc.). La mise en place de cette réforme nécessite une concertation indispensable avec l'ensemble des communes membres et les membres de la communauté éducative pour construire un projet consensuel. Dans ce cadre, le Conseil de Communauté a sollicité auprès du Directeur Académique des services de l'éducation nationale, une dérogation pour reporter à la rentrée 2014/2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Elle a demandé également un report de la fixation des horaires d'écoles au-delà du 11 décembre 2013.



B - Transport scolaire Tarification

La participation des usagers des transports primaires et maternels est passée à 90 euros par enfant, pour l'année scolaire 2012-2013. Un demi-tarif (45 euros) est applicable après les vacances d'hiver, pour les nouveaux arrivants souhaitant une carte de transport scolaire.

C - Accueil périscolaire

En 2012, la Communauté de communes a réalisé une extension à l'accueil périscolaire de Saint-Jean-de-Sauves. Il a été nécessaire de compléter le mobilier et les jeux actuellement à disposition. La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole ont été sollicitées pour participer au financement de ces équipements dont le coût total s'est élevé à 15 015,99 euros HT.

Les tarifs applicables dans les accueils périscolaires sont les suivants :

Tickets ½ heure	Carte (20 ½ heures)	Forfait semaine	Forfait Période*
1,50 € la demi-heure du matin	16 € la carte du matin	16 €	12 € / semaine
2 € la demi-heure du soir	20 € la carte du soir		

D - Fonctionnement des écoles maternelles

École de Moncontour

En 1999, un ensemble scolaire comprenant des classes primaires et maternelles, a été construit à Moncontour, sur les terrains appartenant à la Communauté de communes du Pays Loudunais. Aujourd'hui, la compétence « école primaire » est assurée par la commune de Moncontour et la compétence « école maternelle » est assurée par la Communauté de communes. Pour régulariser la situation entre les deux collectivités, la Communauté de communes a mis à disposition de la commune de Moncontour le bien « École primaire de Moncontour ». Le montant à transférer à la commune de Moncontour pour la mise à disposition de l'école primaire a été de 217 778,48 €.

A - Jumelage avec Dapélogo au Burkina Faso

Une nouvelle convention a été signée entre la Communauté de communes et la commune de Dapelogo afin de poursuivre les actions de coopération décentralisée. Parallèlement, en réponse à l'appel à projet lancé par le Ministère des Affaires étrangères, une convention triennale 2013-2015 est établie avec l'Etat. Elle porte sur l'intensification de la production maraîchère par une utilisation efficace de l'eau.





A. SAEML « Bois de la Mothe Chandeniers »

La Communauté de communes du Pays Loudunais a souhaité accompagner le projet de création d'un Center Parcs sur les communes des Trois-Moutiers et de Morton en participant à hauteur d'un million d'euros (étalé sur 4 ans à compter de 2013) au capital de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) du « Bois de la Mothe Chandeniers ». Par ailleurs, elle a approuvé le projet de statuts de la SAEML et Bruno Belin a été élu représentant de la Communauté de communes du Pays Loudunais au conseil d'administration.

B. Travaux à l'office de tourisme de Moncontour

Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil touristique, des travaux étaient nécessaires au sein de l'office de tourisme de Moncontour, pour un montant total de 42 418.69 € HT. La Communauté de communes a versé à la commune de Moncontour un fonds de concours de 25 000 € pour ces travaux d'amélioration et de rénovation des locaux de l'office de tourisme.

C. Maison du Tourisme du Pays Loudunais

Les statuts modifiés de l'association « Loudun Pays d'Accueil » devenue « Maison du Tourisme du Pays Loudunais » précisent la composition du Conseil d'administration. 5 représentants de la Communauté de communes du Pays Loudunais ont été désignés : Sylvie LAVAUD, Martine PICARD, Dominique RÉANT, Edouard RENAUD et Régis RICHARD.

D. Politique touristique

Plan tourisme 2013-2015

Le plan tourisme 2013-2015 présenté pour le Pays Loudunais a été validé par le Conseil de communauté le 16 janvier 2013.

Les objectifs sont de professionnaliser le tourisme, renforcer l'attractivité de l'offre culturelle et patrimoniale, structurer les deux filières identitaires du territoire : loisirs nature et visites terroir et améliorer la communication.

Office de Tourisme intercommunautaire

Dans le cadre sa compétence tourisme, la Communauté de communes du Pays Loudunais a créé un Office de Tourisme

Communautaire à compter du 1^{er} janvier 2014 afin d'aller vers une plus grande efficacité en matière de politique touristique.

Cet office de tourisme communautaire sera implanté dans les locaux de la Maison de Pays et aura pour mission l'accueil, l'information, la promotion touristique et la coordination des divers partenaires du tourisme local. Il pourra également commercialiser des prestations de services touristiques et vendre des produits du terroir et de l'artisanat. Le statut juridique de l'office de tourisme communautaire est celui d'une association régie par la loi de 1901, dont la dénomination est « Maison du Tourisme du Pays Loudunais ».

Une convention d'objectifs entre la Communauté de communes du Pays Loudunais et l'association « Maison du Tourisme du Pays Loudunais » définit les objectifs et les missions de cette dernière ainsi que les moyens humains, matériels et financiers mis à sa disposition.

tourisme

A - GESTION FORESTIÈRE

Le partenariat avec l'Office National des Forêts pour la gestion forestière de la forêt de Scévollès se poursuit. Chaque année, des coupes d'arbres sont réalisées, destinées à la vente comme bois de chauffage, bois d'œuvre et bois pour piquets.

Cette année encore, la vente de bois de chauffage a permis de réaliser des recettes importantes.

B - Domaine de Beaumont

Un bail emphytéotique notarié dont la durée a été fixée à 25 ans a été signé avec Monsieur MARTIN Loïc concernant une partie du domaine de Beaumont. Il souhaite y réaliser un centre d'entraînement de chevaux de courses (trotteurs) et s'est engagé à réaliser les investissements nécessaires à l'activité sur la partie mise à disposition. La redevance annuelle est de 3 000 €, indexée sur l'indice national des fermages.

La location d'une partie du domaine à un privé implique de modifier les termes de la convention signée en 2010 avec l'ACCA de Monts-sur-Guesnes. Cette convention encadre l'activité de la chasse dans ces boisements et vise à garantir la sécurité des randonneurs, des sociétés de chasse, du locataire du site de Beaumont et autres agents de la collectivité qui travaillent dans les massifs forestiers.

C - Opération Odyssée blanche

Cette opération pluriannuelle mise en place par la Communauté de communes vise à réhabiliter des sources du Pays Loudunais, dans le cadre d'un plan décennal. Les objectifs sont les suivants : réhabilitation et préservation de sites humides fragiles ; gestion durable et conservation des sources ; amélioration paysagère ; sensibilisation des publics et promotion du territoire à travers « ses sources ».

En 2013, 5 nouvelles sources vont être à l'étude.

Les partenaires de cette Odyssée blanche sont la Région Poitou-Charentes, la Fédération Départementale de la Pêche, l'Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique, la Chambre d'agriculture de la Vienne, la DRAF, le CREN, le SIVEER et le Conseil général de la Vienne.

D - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion du Thouet (SAGE Thouet), la Communauté de communes du Pays Loudunais a signé une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, structure porteuse. Cette convention définit les modalités de participation financière de la Communauté de communes qui s'élève à 2 830.23 €.

A - La Communauté de communes soutient la vie associative du Loudunais

Consciente de l'importance des associations dans le tissu social du territoire, la Communauté de communes soutient la vie associative locale.

En 2013, plus de 44 000 euros ont été versés aux associations, provenant pour moitié de fonds « Contrat Régional de Développement Durable » et pour l'autre moitié, des fonds propres de la collectivité. Ainsi, que ce soit pour une animation culturelle, pour créer du lien social ou pour organiser une manifestation, la Communauté de communes est présente.

Les taux d'intervention validés lors du Conseil de communauté du 11 mars 2009 ont été modifiés au vu du nombre de demandes de subventions et du budget prévu.

Les nouveaux taux sont les suivants :

- Pour les manifestations culturelles : entre 10 et 50 % des dépenses artistiques plafonné à 3 000 €.
- Pour les autres projets : jusqu'à 20% du coût global du projet, plafonné à 1 200 €.
- Pour les forfaits (plafonné à 30 % du budget global) :
 - . Marché de pays : 2 000 €
 - . Compétition sportive (jeunes participants) : 500 €
 - . Congrès : 300 €

Les porteurs de projet qui ont plusieurs animations dans l'année ne doivent faire qu'une seule demande qui présente la saison ou la programmation annuelle.

Subventions exceptionnelles

Afin de soutenir l'association Dynamob qui a pour but d' « améliorer dans tous les domaines la mobilité du public en insertion professionnelle et sociale », la Communauté de communes lui a accordé une subvention de 1 500 €.

Le Judo club du Pays Loudunais a organisé une journée inter-sports avec toutes les associations du Pays Loudunais et un gala en présence d'une athlète médaillée olympique dans le cadre de son 60ème anniversaire. La Communauté de communes a soutenu cet événement en apportant une subvention de 2 500 € au club.

Convention avec LAETA

En 2013, l'association Laeta qui se consacre au public jeune mais aussi aux jeunes artistes en voie de professionnalisation a proposé les manifestations suivantes :

La 4^e saison culturelle

- Trois spectacles jeunes public dans les bibliothèques en juin 2013 (subvention ccpl : 2297 €) ;



Et au milieu coule la Dive - Bertin Olivier - Lauréat du vote 'Coup de coeur du public' de la 1^{re} édition du Festival Artiste en Herbe 2012 (Saint-Chartres)

- Deux concerts avec des jeunes musiciens locaux semi-professionnels à Chalais et Moncontour en juillet 2013 (subvention ccpl : 5077 €) ;
- Une série d'intervention de professionnels du spectacle dans les deux lycées de Loudun afin d'inciter les musiciens à se produire sur scène et créer un événement culturel porté par les lycéens en mars 2013 (subvention ccpl : 2 300 €).

Le Festival Les Cousins d'Amérique du 7 au 10 novembre 2013

Festival francophone et itinérant en Pays Loudunais autour des musiques québécoises, acadiennes et cajuns. Un voyage musical vers les origines de la Francophonie nord-américaine à la rencontre des racines poitevines de nos Cousins d'Amérique (concerts, jeune public, cycle cinématographique, gastronomie...).

Au programme en 2013 : Vishtën de l'Île du Prince Édouard, Dominique Dupuis du Nouveau-Brunswick et Isabeau et les chercheurs d'or du Québec.

Six communes sont impliquées : Loudun, Angliers, La Chaussée, Guesnes, Monts-sur-Guesnes et Mouterre-Silly.

Subvention de la Communauté de communes : 8 109 euros.

B - Sur les Planches du Loudunais

Suite au diagnostic culturel débuté en 2006 et dans le cadre de la stratégie de développement culturel du Pays Loudunais réalisée en janvier 2008, il avait été relevé qu'il existait peu de partenariats entre les associations locales. Afin de faire évoluer cette situation, la Communauté de communes a organisé une journée dédiée aux associations intéressées : « Sur les Planches du Loudunais ».

7 associations de théâtre et l'association Laeta ont participé à cette journée consacrée au théâtre amateur en septembre à Angliers. Des ateliers de pratique amateur ont été offerts aux bénévoles des associations qui ont pu aussi présenter leurs activités. Le spectacle « Impromptus Molière » proposé par la Compagnie Métro Mouvance de Thouars a conclu cette journée.

Coût total : 2979,50 euros.



C - Ces livres qui nous lient

Pour faire vivre le réseau de bibliothèques du Pays Loudunais, la Communauté de communes a proposé une semaine d'animations à destination des seniors du samedi 19 au vendredi 25 octobre 2013, dans le cadre de la Semaine Bleue.

Au programme :

Conférence de Nicole Jeanneton-Marino sur le thème de la dépendance et dédicace du livre « Ma mère, mon enfant... » à la médiathèque de Loudun.

Spectacle « féminines pluriel » du Bibliothéâtre au théâtre de la Montjoie.

Rencontres autour du livre (présentation de documentaires, lecture courte, échanges, petit bricolage, activités de loisirs...) sur le thème « l'école et les jeux de récréations d'hier à aujourd'hui » dans les bibliothèques et EHPAD du Pays Loudunais. Coût total : 2 800 euros.

D - Francophonie

Le Groupe d'Action Local (GAL) de Marennes Oléron a sollicité la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour un partenariat sur le thème de la francophonie. Ce projet s'inscrit dans le cadre de son programme LEADER + avec une action intitulée « faire de la Francophonie un levier de développement local ». D'autres territoires ont été sollicités pour être partenaires : le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans, la Municipalité de Caraquet.

Les modalités de ce partenariat sont inscrites dans un accord-cadre de coopération interterritoriale et transnationale signé par les partenaires. Il s'articule autour d'objectifs généraux, pour la francophonie et le développement local, qui favoriseront :

- les échanges (moyens, personnes, pratiques, idées...) et la mise en réseau (site touristique, organisation d'évènement culturel...),
- la valorisation des atouts de chaque territoire partenaire (histoire, culture, tourisme, économie...),
- l'émergence de nouveaux projets ou le renforcement des actions engagées.

5 délégués communautaires ont été désignés pour siéger au comité de pilotage : Marie-Claire BARRY, Bruno BELIN, Elisabeth MARCHAND, Martine PICARD, Dominique REANT.

Afin de conserver des lieux de mémoire, l'association « La Maison de l'Acadie » a proposé à la Communauté de communes du Pays Loudunais d'acquérir un terrain de 1291 m² sur la commune de La Chaussée. La famille ROBICHAUD a vécu sur ce terrain, lieu-dit « La Plauderie » avant de partir pour l'Acadie. Coût du terrain : 500 €.

E - Réhabilitation du musée paysan de Ranton

L'étude de faisabilité rendue par le Cabinet Apritec Ingénierie le 26 novembre 2012 préconisait la réhabilitation du musée en 3 phases :

Phase 1 : création d'une salle culturelle polyvalente.

Phase 2 : création de logements pour les artistes.

Phase 3 : création d'un pôle « artisanat d'art ».

Le conseil communautaire a décidé de procéder aux demandes de subvention afin de mettre en œuvre la première phase.

F - Marchés de producteurs de pays

Chaque année, la collectivité participe au financement des Marchés de producteurs de pays (2 000 euros par marché), organisés dans certaines communes de la Vienne par la Chambre d'Agriculture. Ces marchés, véritables vitrines des produits et des savoir-faire locaux, sont l'occasion pour les pays d'organiser des manifestations associant population locale et vacanciers. En 2013, les marchés ont eu lieu à Moncontour, Monts-sur-Guesnes et Les Trois-Moutiers.

G - Journal du Pays Loudunais

En 2013, la Communauté de communes a fait paraître les numéros 19, 20 et 21 du Journal du Pays Loudunais. Chaque édition est tirée à 14 000 exemplaires.

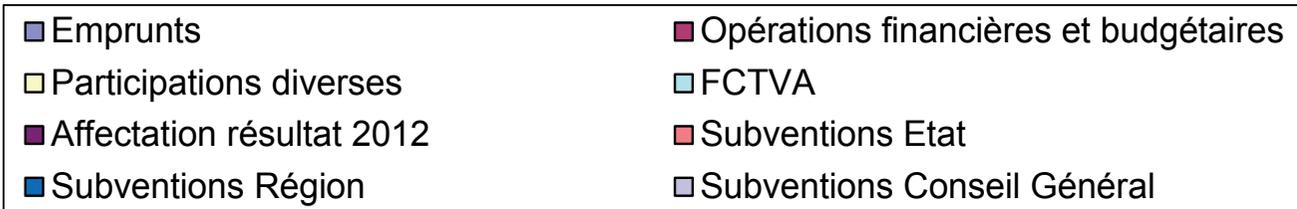
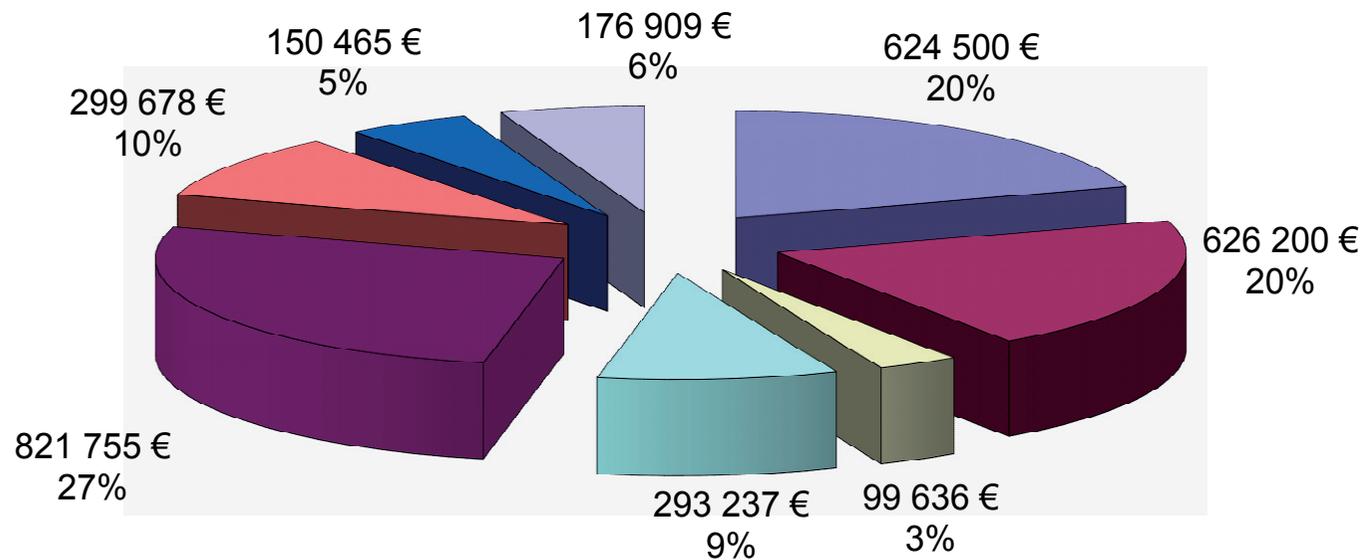
Système d'information géographique en Pays Loudunais

Depuis plusieurs années, Sorégies accompagne les collectivités de la Vienne en leur proposant un outil de cartographie informatisée (Editop). Afin de répondre aux nouvelles technologies, l'outil Sorégies évolue vers une version web (SIMAP). Le contrat d'abonnement a pour objet de définir les prestations fournies par Vienne Services et Sorégies, pour les communes et la Communauté de Communes du Pays Loudunais : consultation du cadastre digitalisé et l'accès aux données littérales, la consultation des données de réseaux (électricité, éclairage public, gaz, eau, etc.) et de certains documents d'urbanisme (cartes communales, PLU, etc.).

Dans le cadre de sa compétence technologie de l'information et de la communication, la Communauté de Communes a décidé de prendre en charge une partie des coûts de fonctionnement liés au système d'information géographique (SIG). Une convention de remboursement représentant 50 % du coût du service sera adressée à chacune des communes.

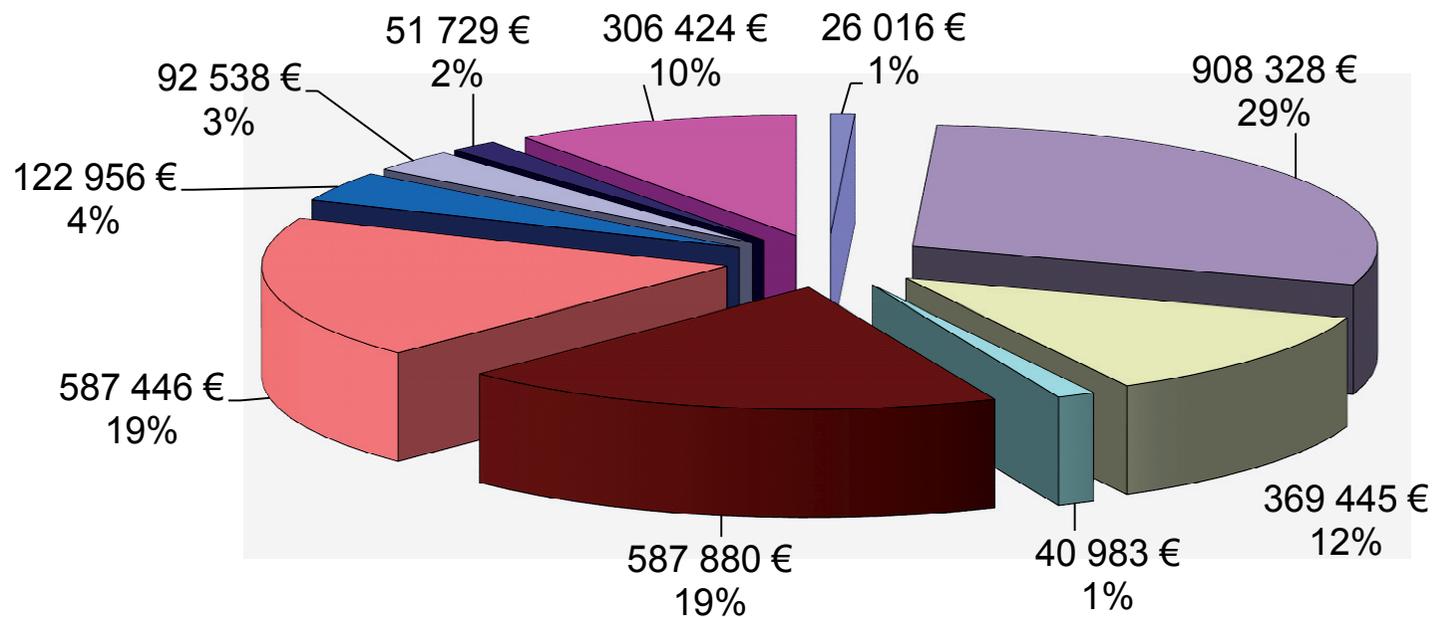
Recettes d'investissement du budget principal et du budget annexe Développement Economique par type de recettes

TOTAL : 3 092 380 €



Dépenses d'investissement du budget principal et du budget annexe Développement économique par type d'investissements

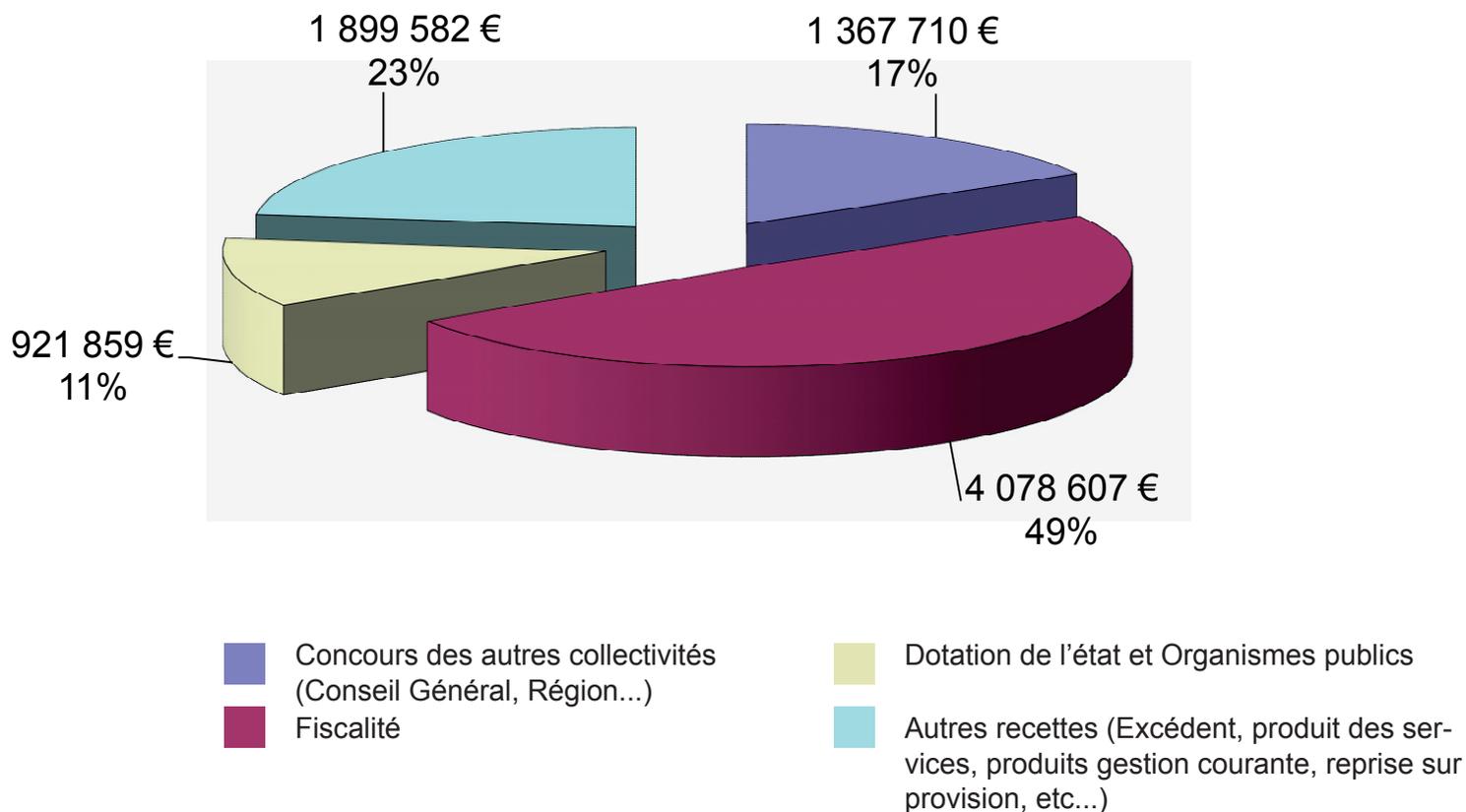
TOTAL : 3 093 745 €



- | | |
|--|--|
| ■ Aménagement du territoire, piscines | ■ Opérations financières et budgétaires |
| □ Centres Bourgs | ■ Zones artisanales et Bâtiments - Bureaux BHT |
| ■ Maisons médicales | ■ Environnement (Déchets Ménagers ...) |
| ■ Ecoles maternelles et accueils périscolaires | ■ Dynamisation commerce et artisanat (Orc, Bourses Tremplins ..) |
| ■ Promotion touristique (Sentiers ...) | ■ Administration générale |

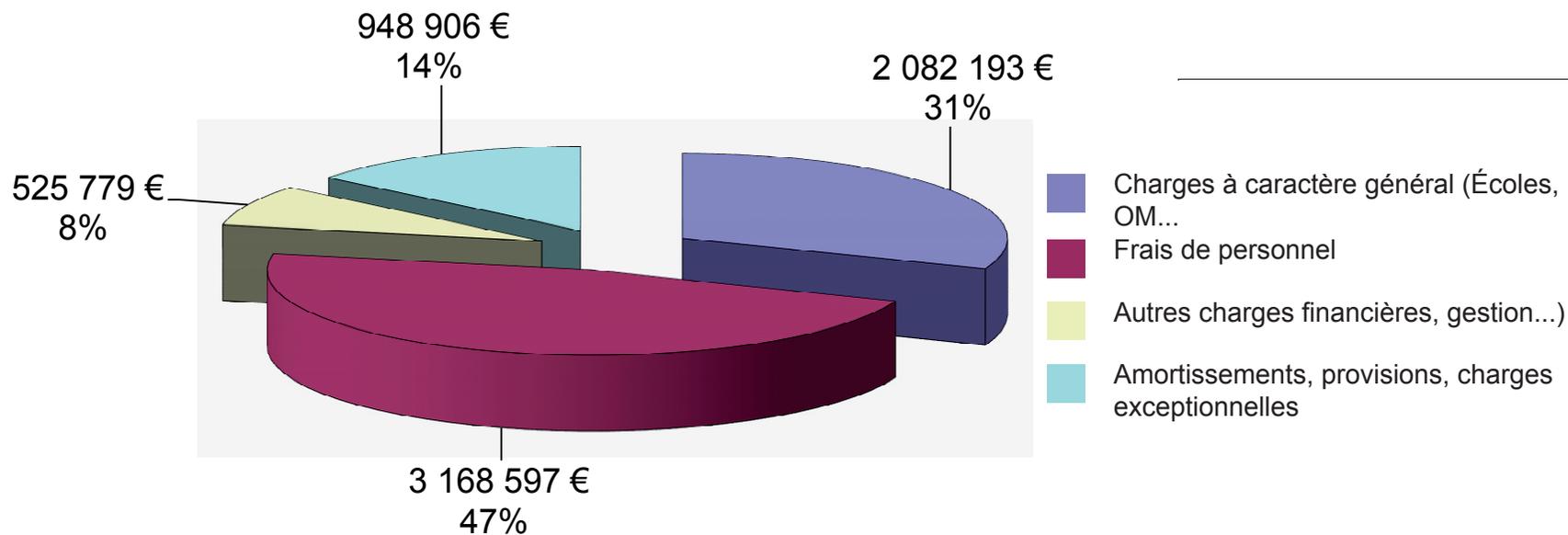
Recettes de fonctionnement du budget principal et du budget annexe Développement Economique par type de recettes

TOTAL : 8 267 758 €



Dépenses de fonctionnement du budget principal et du budget annexe Développement Economique par type de charges

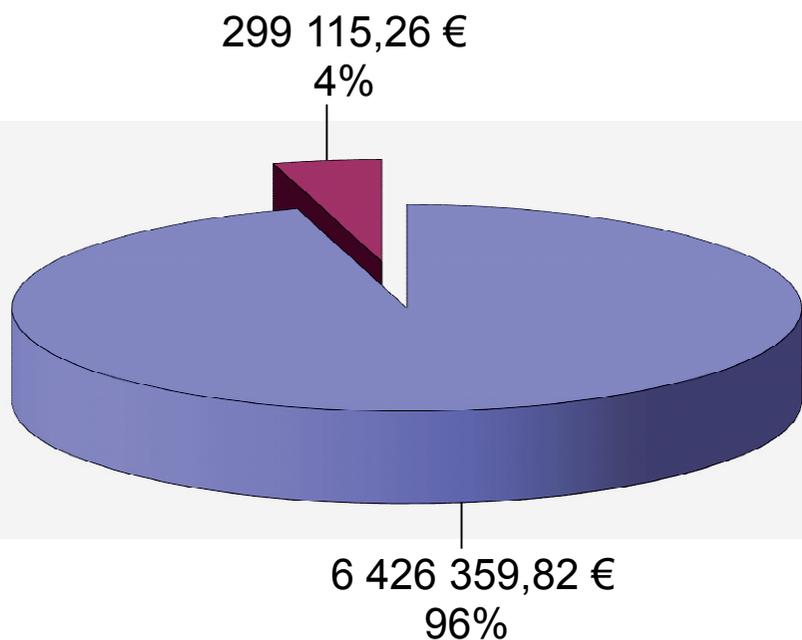
TOTAL : 6 725 475 €



Fonctionnement par budget (hors lotissements)

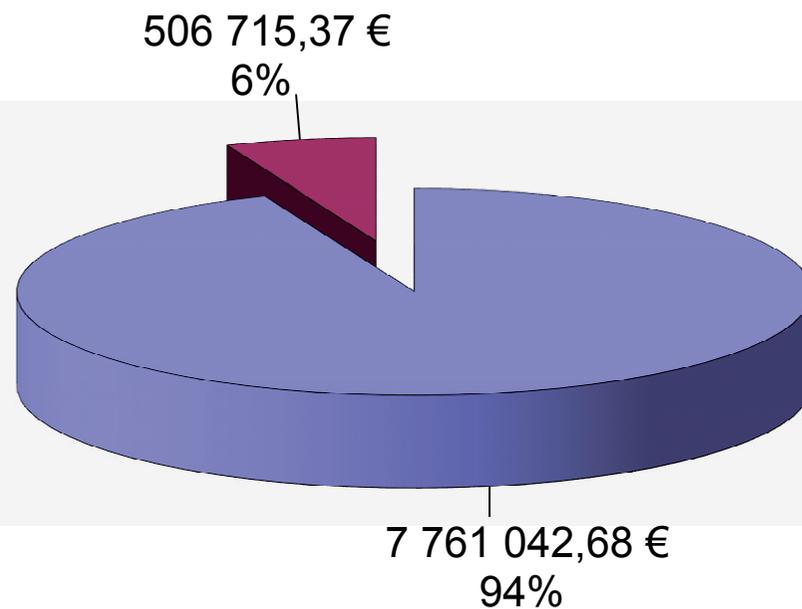
Dépenses

Total : 6 725 475 €



Recettes

Total : 8 267 758 €



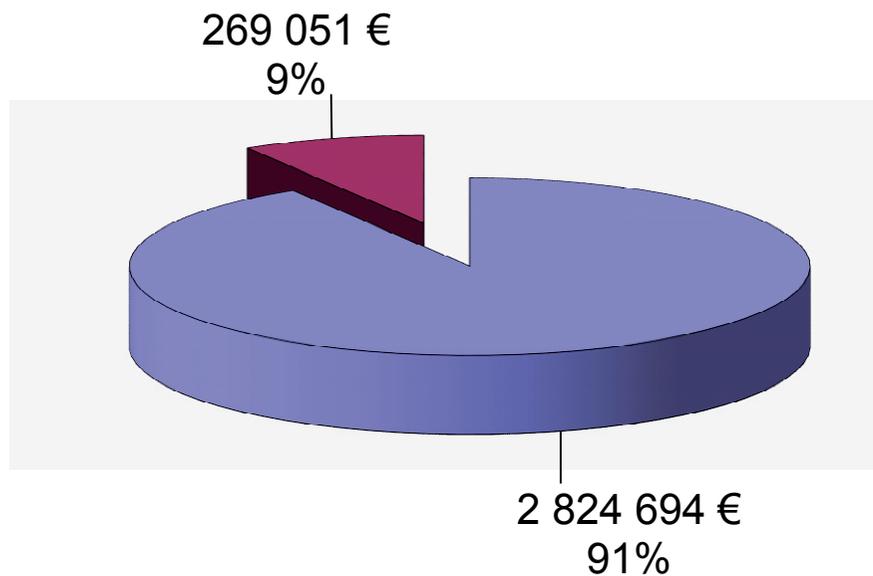
 Budget Communauté de communes

 Budget annexe Développement économique

Investissement par budget (hors lotissements)

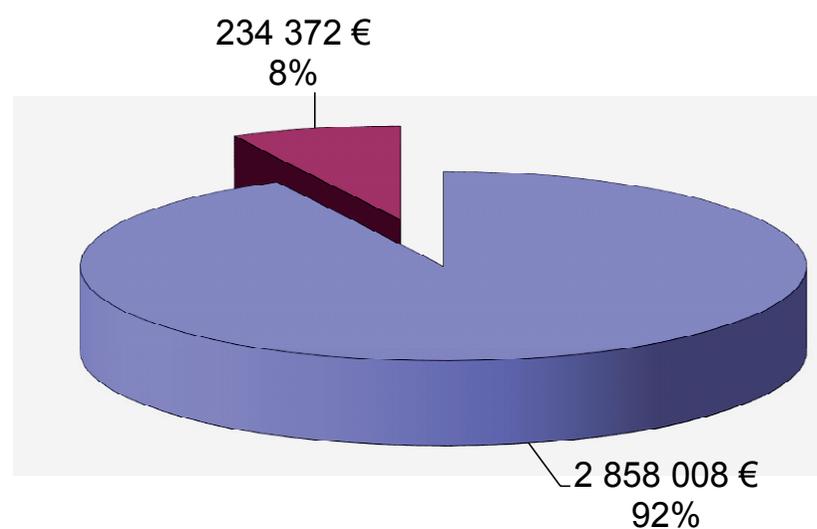
Dépenses

Total : 3 093 745 €



Recettes

Total : 3 092 380 €



 Budget Communauté de communes

 Budget annexe Développement économique



Communauté de Communes du Pays Loudunais
2, rue de la Fontaine d'Adam BP 30 004 - ZI Nord
86201 LOUDUN Cedex

Tél : 05.49.22.54.02
Fax : 05.49.22.99.77
contact@pays-loudunais.fr
www.pays-loudunais.fr